



PISCINES RÉSIDENTIELLES

Prévention/Solutions

ANTI-PHOSPHATES

Non moussant

Liquide ultra-concentré

Bénéfices

- ÉLIMINE LES PHOSPHATES
- RÉDUIT L'UTILISATION D'ANTI-ALGUES

Caractéristiques

• Teneur moyenne en matière active très élevée. • Efficace quel que soit le pH de l'eau à traiter. • Ne modifie pas le pH de l'eau. • Compatible avec tout équipement de filtration. • La teneur en phosphate varie en fonction des appoints d'eau et de l'évaporation mais elle peut être mesurée à l'aide de la trousse d'analyse prévue à cet effet. • Si le résultat indiqué, dépasse les 100 ppb (soit 0,1 mg/l), il faut faire en sorte de la diminuer pour la ramener en deçà de ce seuil. • 15 ml de ce produit permettent d'éliminer environ 100 ppb de phosphates dans 10 m³ d'eau.

Composition

Contient du chlorure de lanthane hydraté

Mode d'emploi

Si l'on constate la présence d'algues dans le bassin, celles-ci doivent impérativement être éliminées (à l'aide d'un produit chloré ou d'un algicide) avant de réaliser le traitement contre les phosphates.

Traitement curatif :

Effectuer un lavage de filtre.

S'assurer que la filtration soit en marche.

Mesurer la teneur en phosphates de l'eau du bassin à l'aide du test prévu à cet effet (noter le résultat en ppb).

Calculer le volume de produit nécessaire à l'aide de la formule :

Volume à employer (en ml) = 0,015 x volume du bassin (en m³) x teneur en phosphates (en ppb)

Arrondir à la graduation supérieure du bouchon.

Répartir le produit au plus près de l'eau, en face des refoulements s'il y en a.

Laisser la filtration fonctionner pendant 24 heures.

Contrôler régulièrement la pression dans le filtre.

Si cela est nécessaire effectuer un nouveau lavage de filtre.

Contrôler de nouveau la teneur en phosphates à l'aide du test prévu à cet effet.

Si la teneur en phosphates reste élevée, répéter l'opération.

Traitement préventif :

Une fois le traitement curatif effectué, il est conseillé de maintenir un traitement préventif en appliquant une des 2 m^{ét}.H.odes suivantes selon le volume à traiter.

- Bassin de plus de 30 m³. Chaque mois :

Appliquer la procédure correspondant au traitement curatif.

- Bassin jusqu'à 30 m³. Chaque semaine :

S'assurer que la filtration soit en marche.

Répartir le produit au plus près de l'eau, en face des refoulements si il y en a.

Prévoir 15 ml pour 10 m³ d'eau (dose systématique).

La précipitation des phosphates consécutive à l'emploi de ce produit trouble l'eau traitée de manière temporaire. En présence d'un filtre à sable, la mise en oeuvre d'un flocculant (cartouche ou liquide) accélère l'élimination de ce trouble et améliore l'efficacité de ce produit. Dans tous les cas, et en particulier en présence d'un filtre à diatomées ou d'un filtre à cartouche, le composé formé peut en quelques heures provoquer une hausse de pression dans le réseau de filtration et nécessiter un lavage à contre-courant.

Précautions d'emploi

NE MÉLANGER À AUCUN AUTRE PRODUIT. NE JAMAIS DILUER AVANT USAGE.

Conservation au sec, dans un endroit bien ventilé, à une température moyenne journalière n'excédant pas 35°C. • Ne jamais verser de produit à la surface de l'eau en présence de baigneurs.

Réglementation

• H290 Peut être corrosif pour les métaux. • H318 Provoque de graves lésions des yeux. • H317 Peut provoquer une allergie cutanée. • H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. • P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. • **P102 Tenir hors de portée des enfants.** • **P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.** • P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine. • P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. • P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. • P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. • P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Danger

